



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRANSMIS LE 29/11/2022
REÇU LE 29/11/2022
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 30/11/2022
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 30/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022

DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : PETITE ENFANCE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE « LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE – LUDOBULLE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoints (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Patrick BOULLÉ

Alain VERBRUGGHE : Marie-Christine CAVECCHI

Frédéric LÉPRON : Mohamed BANNOU

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Stéphane VERNEREY : Thierry BILLARAND

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yohan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 novembre 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2022 DÉLIBÉRATION N°11

OBJET : PETITE ENFANCE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE « LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE – LUDOBULLE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le dispositif mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales concernant la politique d'action sociale familiale,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2019, autorisant la signature d'une Convention d'Objectifs et de Financement de prestation de service jusqu'au 31 décembre 2022,

CONSIDÉRANT que la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise (C.A.F.) propose le renouvellement d'une convention d'objectifs et de financement qui définit les modalités d'intervention et de versement d'une subvention relative au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) Ludobulle, situé dans les locaux du chalet Pom'Pouce, 112 bis rue des Saulniers Pommiers, à Franconville pour la période du 2 janvier 2023 au 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT que l'unité de calcul de la Prestation de Service L.A.E.P. est l'heure et qu'elle prend en compte le nombre d'heures annuelles de fonctionnement par l'addition des heures d'ouverture au public pour l'accueil enfants et parents, et l'addition des heures d'organisation de l'activité dans la limite de 50 % du nombre d'heures annuelles d'ouverture du service public,

CONSIDÉRANT que le versement de la subvention « LAEP » est effectué sous réserve des disponibilités des crédits, et de la production des documents intermédiaires d'activité à transmettre en fin de chaque trimestre, et d'un compte de résultat au 31 mars de l'année qui suit l'année du droit examiné,

CONSIDÉRANT que le L.A.E.P propose, tous les quinze jours, hors périodes de vacances scolaires des temps d'accueil, d'échanges et de socialisation aux enfants de moins de 4 ans, Franconillois accompagnés d'un adulte référent, dans des locaux dédiés à la petite enfance, et en présence d'accueillantes du L.A.E.P,

CONSIDÉRANT que les objectifs du L.A.E.P sont les suivants :

- accompagner le lien parents/enfants en mettant en valeur les compétences parentales,
- reconnaître l'enfant en tant qu'individu,
- permettre à l'enfant de vivre des expériences entre pairs,
- contribuer à l'éveil de l'enfant et à son développement par le jeu,
- favoriser l'expression des parents,
- orienter les familles, à leur demande, vers des services spécifiques,
- rompre l'isolement, en favorisant les rencontres et les échanges entre les familles,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission Petite Enfance, Enfance, Jeunesse en date du 4 novembre 2022 et l'avis de la commission « Finances, Administration Générale, Santé et Intercommunalité » du 15 novembre 2022,



ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention proposée,

Article 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal, à signer ladite convention pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 et tout acte administratif ou avenant s'y rapportant, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-d'Oise, Quartier de la Préfecture, 2 place de la Pergola - 95018 CERGY-PONTOISE.

Article 3 : AUTORISE la ville à percevoir la subvention de la CAF pour le L.A.E.P Ludobulle.

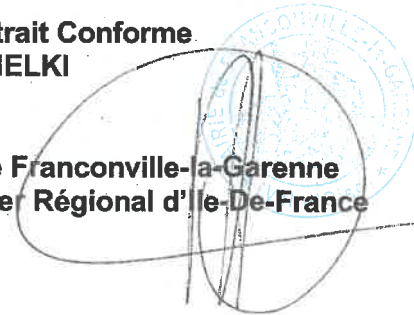
Article 4 : DIT que la recette sera encaissée sur le budget de la commune.

Article 5 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 6 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Pour Extrait Conforme
Xavier MELKI**

**Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France**



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

Madame Jeanne Charrier - Auqua
Le 30 novembre 2022



Acte à classer**DEL24112022Q11**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-29T07-00-50.00 (MI241432600)

Identifiant unique de l'acte :
095-219502523-20221124-DEL24112022Q11-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP) " AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-D'OISE - LUDOBULLE

Date de décision : 24/11/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 11 - PETITE ENFANCE - (LAEP)
Ludobulle.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 29/11/22 à 07:00

Date 29/11/22 à 07:00

Date 29/11/22 à 07:16

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha